



Décembre 2022
N° 59

L'écho des sept pechs



Le mot du maire



Très heureux de vous retrouver pour cette nouvelle parution du bulletin municipal. J'espère que l'été caniculaire que nous venons de passer n'a pas eu de conséquence désagréable sur votre santé. La rentrée s'est faite sous tension de guerre en Europe, économique avec les problèmes sur l'énergie, sanitaire (le Covid n'ayant pas entièrement disparu), etc. Le défi qui se présente à nous est de trouver des solutions pour faire face aux augmentations du coût de l'énergie. Si nous ne prenons aucune mesure la facture énergie de la commune en 2023 sera multipliée par 3 ; de 50 000 € en 2022, nous passerons à 150 000 € en 2023. Nous devons donc nous pencher sur la réfection de l'éclairage public qui représente plus de la moitié des sommes ci-dessus. Nous avons un parc de luminaires très vieillissant qui consomme énormément ; nous avons donc lancé un programme ambitieux pour changer l'ensemble de cet équipement. Ces travaux auront un impact sur notre facture énergétique dès le 1^{er} trimestre 2023. L'étude que nous avons fait réaliser montre que l'économie sera de l'ordre de 75% sur l'éclairage public en installant des lampes Led en lieu et place des lampes anciennes. Si cela n'est pas suffisant la coupure de l'éclairage la nuit pourra être envisagée. L'autre volet du coût de l'énergie est celui des bâtiments communaux ; nous sensibiliserons les utilisateurs des salles communales : salle des fêtes, écoles et autres à une attention toute particulière pour être raisonnable lorsqu'ils mettront en route l'éclairage, le chauffage ou la climatisation. Nous devons tous être responsables et ne pas attendre que l'effort ne soit fait que par certains. Je sais pouvoir compter sur vous tous.

Soyez assurés que notre effort de maîtrise des coûts sera la ligne de conduite à tenir pour la préparation du budget 2023.

Amitiés à tous,
Cordialement.

Guy ROUCAYROL
Maire

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Bibliothèque municipale
- Travaux réalisés, en cours et terminés
- Faites des euros avec KEETIZ

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES

Sictom/ zone espace partagé/
rénovations énergétiques

- Cérémonie Républicaine de naturalisation

Vie associative

- Amicale des parents d'élèves
- Don du sang
- Repas des Aînés
- Mot du Comité des Fêtes
- Dates à retenir

Bibliothèque municipale

Le mercredi 26 octobre, pour l'animation halloween des vacances de la Toussaint, il a été proposé aux 5 petits monstres inscrits, une lecture de kamishibai (conte d'origine japonaise basé sur des images) ainsi qu'une activité manuelle, suivie d'un petit goûter.

Pour la prochaine activité enfants, rendez-vous le mercredi 28 décembre 2022.

Inscription à la bibliothèque, à la poste ou à la mairie.
À partir de 4 ans.



Travaux réalisés

- La réfection du carrelage dans les couloirs de l'école.
- Le remplacement de la climatisation de la maternelle.
- La réfection de la cour des écoles et du terrain de sport à proximité, avec un nouvel équipement de jeux pour les enfants.
- Le débroussaillage des chemins.
- Curage du réseau pluvial à certains endroits critiques.
- Réfection du mur de soutènement au chemin de Cassan.
- Bouclage réseau eau potable : chemin de Cassan – Zac de Guindragues.



Les travaux et projets futurs

- La réfection de certaines rues du village : rue du cinéma, rue de la distillerie, impasse des trépoux, rue des sports, rue J Grévy, ; ces travaux ne débuteront qu'après une inspection des réseaux d'eau usée et d'eau potable réalisée par la Communauté des communes et du SMEVH : **ces travaux pourront être décalés dans le temps pour dégager une marge financière pour la réfection de l'éclairage public.**
- La réfection de la place Jean Jaurès est prévue fin 2023 après obtention des différentes aides que nous avons sollicitées.
- La rénovation du château d'eau, sur la place de l'Etoile se fera aussi en 2023 dans le cadre du fonds de préservation du patrimoine de la Communauté des communes Les Avant Monts qui en assurera l'entière maîtrise d'ouvrage.
- Consolidation du mur du cimetière, coté chemin des granges.
- Réfection de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune dans le cadre des économies d'énergie.
- Etude pour supprimer les ralentisseurs route de Gabian et avenue Doumer qui pourraient être remplacés par un aménagement de sécurité : projet en lien avec le service des routes du Département et Hérault Ingénierie.

Faites des EUROS avec KEETIZ, dopez l'économie locale pour les Fêtes

Depuis le 1^{er} décembre 2022, afin de soutenir ses commerçants de proximité et d'encourager la consommation locale, la Communauté de communes les Avant-Monts lance l'opération « Faites des euros » (dotation de 10.000 euros jusqu'au 31/01/2023). Via l'APPLICATION KEETIZ, dès 10 euros d'achat, 20 % du montant de vos achats effectués auprès des commerces du territoire sélectionnés vous seront remboursés sous la forme d'une cagnotte, dans la limite de 20 euros par commerce et par jour.

COMMENT CA MARCHE ? Il suffit d'avoir téléchargé l'application, créer un compte, pour obtenir un retour de 20 % du montant des achats (à effectuer uniquement par carte bancaire).

DANS QUELS COMMERCES ? Commerces alimentaires, traiteurs, restaurants, cavistes et caveaux viticoles, producteurs locaux, fleuristes, salons de coiffure, instituts de beauté... (la liste détaillée des commerces est disponible sur l'application KEETIZ)

QUELLE DEMARCHE POUR LE CONSOMMATEUR ?

Dans les commerces précités et participant à l'opération, le consommateur pourra recevoir une somme en cashback directement sur son compte bancaire. L'opération se poursuivra jusqu'à épuisement de la cagnotte

RENSEIGNEMENTS : christelle.mauras@avant-monts.fr



Cérémonie Républicaine de naturalisation

En date du 1^{er} juillet 2022, a eu lieu dans les locaux de la Sous-Préfecture de Béziers une cérémonie de remise de la nationalité française à un résident britannique de notre commune.

Il s'agit de Mr Jérémy THORNTON qui a reçu des mains de Monsieur le Sous-Préfet de Béziers représentant l'Etat français en présence de Monsieur le Maire de la Commune de Pouzolles les documents lui attribuant la nationalité française. Bienvenue Jérémy dans le club France où il ne fait aucun doute que son intégration est déjà réussie puisque Jérémy vit chez nous depuis de nombreuses années.



Amicale des parents d'élèves

L'APE de Pouzolles a changé de bureau depuis le 13 septembre 2022, il se compose de 4 personnes:

Leatitia MEYNARD, Présidente ; Virginie BOUGUEROUA, Vice Présidente ; Katia ALVES, Trésorière ; Emidio CELIO, Secrétaire.

Un évènement a déjà pu être organisé par le nouveau bureau le 22 octobre 2022 ce qui a permis aux Pouzollais de pouvoir commencer à nous rencontrer et ce 10 décembre 2022 à la salle des fêtes, a eu lieu notre premier Marché de Noël qui a rencontré un vif succès.



Le don du sang

L'Amicale des donneurs de sang remercie les 51 personnes qui se sont déplacées lors de la collecte du 13 octobre 2022. Prochain Don de sang le jeudi 16 mars 2023 à la salle des fêtes de Pouzolles. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité. Il vous est possible de venir librement ou de prendre rendez-vous.

Sur le site internet mon-rdv-dondesang.efs.santé.fr. En téléchargeant l'application mobile « don du sang » disponible sur l'App Store ou Google Play.

En appelant le numéro vert gratuit joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 au numéro suivant : 0 800 972 100

Merci encore pour votre implication.

3 c'est le nombre de VIES SAUVÉES avec 1 DON DE SANG

Repas des Aînés



Le repas des Aînés offert par la Municipalité aura lieu le 11 Mars 2023 à la Salle des Fêtes à partir de 12h.

Ce repas est ouvert à toute personne de 65 ans et plus.

Les inscriptions se feront en Mairie à partir du 10 Février.

Bulletin municipal d'information



Mairie de POUZOLLES
4, rue Martial Calas
34480 POUZOLLES

Téléphone : 04 67 24 61 70
Police Municipale : 06.23.93.31.65
Messagerie : mairiepouzolles@gmail.com
Site : www.pouzolles.fr

Quelques adresses :

Communauté de communes
Les Avant-Monts
Espace Vins et Campanes
ZAE l'Audacienne - 34480 MAGALAS
Tel: 04.67.36.07.51 - Fax : 04.67.35.26.86

Maison de services au public
27 bis avenue de la République
34490 Murviel les Béziers
04.67.00.83.60

SICTOM Pézenas - Agde
BP 112
34120 PEZENAS
Tel: 04.67.98.45.83
www.sictom-pezenas-agde.fr

Maison de la Solidarité
1, avenue de Caux
34320 ROUJAN
Tel: 04.67.24.50.80

Office de Tourisme Communautaire
ZAE l'Audacienne
34480 MAGALAS
Tel: 04.67.36.67.13
Site : www.tourisme-centre-herault.fr

Comité de rédaction

Mauricette Calon, Noëlle Mirabelle, Monique Cros, Nathalie Marquet, Line Surre, Jennifer Simon, Guy Roucayrol

Mot du Comité des Fêtes

Marcel SUAU, Pouzollais sympathique et bien connu de tous, a annoncé lors de la brasucade de fin de saison sa décision de retirer sa chemise de bénévole du comité des fêtes. C'est avec une voix teintée d'émotion que ce visage emblématique se retire après 34 années de bons et loyaux services dédiés à la tenue des brasucades. Son départ a été salué avec beaucoup de respect et très applaudi pour sa fidèle implication au service des Pouzollais et vacanciers rassemblés lors de ces soirées festives. Pour rappel historique, l'association de football Pouzollaise a été créée en 1981 avec à sa tête, Jean-Luc POMARÉDE pour président et Marcel SUAU comme secrétaire. En 1988, les brasucades ont vu le jour sous l'impulsion des membres du club de foot et de ses supporters. Celles-ci rassemblaient alors 80 personnes et avaient une dimension familiale. Une 1^{ère} fête digne de ce nom s'est déroulée avec un DJ (Didier E pour ceux qui s'en souviennent). Celle-ci a produit une ambiance incroyable à la surprise de tous les participants. En 1990, le 1^{er} comité des fêtes Pouzollais a été initié par les anciens membres du club de football, qui lui, avait été dissous auparavant faute de joueurs. Robert ALMÈS en a été le président. En 1995, Jacques ASENSIO a été désigné comme son successeur. S'est suivi compte tenu du succès remporté par ces manifestations festives la création d'un second comité, représenté par sa présidente Christelle TRICHOT. Les brasucades doivent beaucoup à l'implication et la générosité de tous ces bénévoles, jeunes et moins jeunes qui continuent à l'animer, tous reconnaissant à l'unisson la place et le rôle fondamental qu'a joué Marcel SUAU durant ces



3 décennies. Par sa personnalité, il a fédéré autour de lui la bonne humeur et le sens du partage. Par-delà Marcel SUAU et les brasucades, c'est l'image même de Pouzolles qui est connue aussi pour sa fête locale et les orchestres réputés tels que Paul SELMER et Richard GARDET, fidèles de ces rendez-vous et assurant le plein succès de celle-ci. N'oublions pas d'associer en plus de Marcel son épouse Marie-Thérèse qui dans l'ombre a également œuvré, par sa grande disponibilité au téléphone pour les réservations, à la réussite de ces belles manifestations, véritable lien social intergénérationnel.

Dates à retenir

22 décembre : Concours de belotte Art de Vivre
6 janvier : Vœux du Maire, 18h30, Salle des Fêtes
12 janvier : Gouter loto Art de Vivre
17 janvier : Assemblée Générale Art de Vivre Salle des Fêtes, 14h
26 janvier : Concours de belotte Art de Vivre
9 février : Gouter loto Art de Vivre

23 février : Concours de belotte Art de Vivre
9 mars : Gouter loto Art de Vivre
11 mars : Repas des aînés offert par la Municipalité
30 mars : Concours de belotte Art de Vivre
*concours de belotte, salle de fêtes, 13h30
*gouters loto, salle des fêtes, 14h30

Quelques informations importantes

SICTOM

Vous trouverez ci-joint un imprimé qui vous indique les modifications que le SICTOM mettra en place à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Accès aux déchetteries: un badge est désormais obligatoire pour y accéder. La marche à suivre pour l'obtenir est indiqué sur le communiqué de presse joint au bulletin.

Les bacs jaunes permettront à compter du 1^{er} janvier 2023 de recevoir plus de déchets plastiques et autres: voir l'affiche sur le tri ci-jointe.

Merci d'avance de respecter ces consignes.

LA ZONE « ESPACE PARTAGÉ »

Cet espace a été mis en place lors de l'aménagement de la place de l'étoile et de l'avenue Martial Calas.

Celui-ci répond à un souci de protection des usagers : piétons, vélos, véhicules. Ci-dessous quelques rappels du code de la route : Quelle est la réglementation concernant les zones de rencontre ? :

Article R 412-35 « Dans une zone de rencontre, les piétons peuvent circuler sur la chaussée mais ne doivent pas gêner la circulation des véhicules en y stationnant. » Le terme stationner, si son usage peut surprendre pour un piéton, est un terme juridique à rapprocher de la notion de station debout d'une personne.

Le panneau de zone de rencontre : Il s'agit de panneaux carrés bleus, pourvus d'un contour blanc, au centre desquels se trouvent trois pictogrammes représentant un piéton, un vélo et un véhicule accompagnés d'un panneau de limitation de vitesse à 20km/h. Quelle est la vitesse dans une zone de rencontre ? La vitesse des véhicules motorisés est un facteur déterminant dans les accidents et dans la gravité des chocs, tout particulièrement sur les piétons. Réduire la vitesse à 20km/h maximum dans les zones de rencontres est un moyen d'accroître la sécurité des usagers vulnérables (piétons, cyclistes...) en agglomération.



RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

Nous mettons à votre disposition une information concernant les aides financières pour la rénovation énergétique des bâtiments.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les sites internet indiqués ci-dessous.

AIDES FINANCIÈRES 2022 POUR LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

Voici la liste des aides financières auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2022 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en octobre 2022) :

MaPrimeRénov': elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

- **MaPrimeRénov' Sérénité**: cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour faire une demande d'aide, vous devez le faire en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah): https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po

- **L'Éco prêt à taux zéro**: cette aide permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité à l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

- **Le Coup de pouce économies d'énergies**: il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation globale, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>

- **Le chèque énergie**: c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.

- **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie**: les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).

- **La TVA à 5,5%**: pour des travaux de rénovation énergétique, certains peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur [le site du service public](#).

- **La réduction d'impôt "Denormandie"** : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenu. Vous pouvez en savoir plus sur le site du service public.

L'exonération de taxe foncière : ici, ce sont les communes ou départements qui peuvent exonérer temporairement certains ménages de payer la taxe foncière.

- **Le micro crédit ou le crédit à la consommation** : pour rénover son logement, il est aussi possible de souscrire un prêt instantané en ligne (par exemple sur la plateforme : <https://finfrog.fr/credit-rapide/instantane>) ou à un crédit à la consommation auprès d'organismes financiers.

Vous avez un projet de ravalement de façade?

En complément de la politique de l'Habitat le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans une opération façade depuis 2008. La communauté de communes des Avant -Mons participe au financement des travaux ainsi que le conseil départemental de l'Hérault et la région Occitanie . Le périmètre d'intervention consultable en mairie ou auprès du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Pour être éligibles les immeubles doivent:

- Être dans le périmètre
- Avoir une ou des façades visibles de l'espace public
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels et respecter le cahier des charges de l'opération

Cette subvention est cumulable avec les subvention Anah et Fondation du Patrimoine. Les propriétaires éligibles aux aides Anah peuvent bénéficier d'une majoration de subvention.

Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat?

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles porte une politique de l'habitat depuis 2007. Un Programme d'Intérêt Général est en cours et permet d'aider les propriétaires occupants (sous condition de ressources) et les propriétaires bailleurs à améliorer leur logement. Les 4 axes d'intervention de ce programme sont :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Lutter contre le logement indigne
- Adapter le logement aux personnes en perte d'autonomie
- Développer le logement locatif

Cette subvention est cumulable avec les subvention dans le cadre de « Colorons le Pays », de la Fondation du Patrimoine.

Contact : 04 67 38 11 10

Ne pas démarrer les travaux avant d'avoir l'accord de subvention. Vigilance ! Tout propriétaire faisant l'objet d'un démarchage doit le signaler à la mairie ainsi qu'à la gendarmerie la plus proche de son domicile. Aucun démarchage lié à ces dispositifs

Le Guichet Rénov'Occitanie accompagne les propriétaires dans leur projet de rénovation énergétique de logement. Ce conseil, neutre gratuit et indépendant peut être dispensé par téléphone ou sur rendez.

Contact:

- Par téléphone : permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 12h au 04 67 38 11 10 (tapez 1)
- Par internet : formulaire de contact « Contacter le conseiller en rénovation énergétique » sur <https://www.payshlv.com/contacter-le-conseiller-en-renovation-energetique>
- Par email : conseiller.renov@payshlv.com

Pour rencontrer le conseiller:

- Accueil sans RDV : les lundis de 9h à 12h à Bédarieux
- Accueil sur RDV : les mercredis et vendredis de 14h à 18h (cette organisation peut être modifiée en fonction des contraintes internes du service)

Guichet Rénov'Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles 1 rue de la république 34 600 Bédarieux.

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement vous reçoit sur rendez-vous les derniers vendredis de chaque mois au 01 rue de la voie ferrée dans les locaux du Pays Haut Languedoc et Vignobles . Tél :04 99 133 700
Pour toutes questions juridiques concernant le logement, locataires ou bailleurs, l'ADIL met un numéro à votre disposition pour vous aider 04 67 55 55 55 le second vendredi de chaque mois de 9h à 12h30.

Plus d'informations sur www.renovoccitanie.laregion.fr et www.payshlv.com/renovoccitanie.

Ce projet est cofinancé par la Région Occitanie et le Département de l'Hérault

Au 01/01/2023

LE TRI + SIMPLE

**TOUS LES
EMBALLAGES
ET PAPIERS
SE TRIENT !**



#TOUSACTEURS
#JAILEBONGESTE!



www.sictom-pezenas-agde.fr



CITEO





Au 01/01/2023

LE TRI + SIMPLE

Jour de collecte

L M M J V S

En vrac, non imbriqués, sans sac !

✓ Emballages en plastique



✓ Emballages en carton



✓ Emballages en métal



✓ Papiers journaux magazines



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !



Tous les emballages ménagers en plastique, carton, papier et métal se trient !

+ Sacs et sachets plastiques, pots de yaourt, barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène, films de suremballages, petits emballages métalliques...



LES INTERDITS !

X

Masques



A déposer dans votre sac d'ordures ménagères

X

Tous les objets en plastique qui ne sont pas des emballages : A déposer dans votre sac d'ordures ménagères, en déchèterie ou en ressouçerie



Piscine en plastique, bouée, brosse à dents, figurines...

Flashez-moi !



CITEO



#TOUSACTEURS
#JAILEBONGESTE!



Modernisation et amélioration de votre

ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

L'accès est soumis à l'utilisation d'un badge
POUR LES PARTICULIERS ET POUR LES PROFESSIONNELS,
rendez-vous sur notre site :

www.sictom-pezenas-agde.fr

Obtenir son badge en quelques clics !



Je me connecte sur le site du SICTOM.



Je renseigne les informations demandées.



Je transmets mes documents.

Particuliers : carte grise du véhicule
justificatif de domicile (moins de 3 mois)

Professionnels : carte grise du / des véhicules
extrait de Kbis (moins de 3 mois)
RIB



Après validation je reçois mon badge.



DÉCHÈTERIE **LA DEUXIÈME VIE** de vos ~~déchets~~ **RESSOURCES !**

Tous responsables ! Trier ses déchets et les déposer en déchèterie est un acte citoyen.
Toute infraction est sanctionnée. **Dépôt sauvage interdit : 1500 € d'amende**

Retrouvez toute l'actualité du SICTOM

